

FOIRE AUX QUESTIONS : BACCALAUREAT 2020

[1. Les épreuves anticipées de français auront-elles lieu ?](#)

Les épreuves de français sont annulées. Concernant les candidats inscrits à la session 2021, qui suivent les enseignements de la classe de première en 2019/2020, le contrôle continu remplace l'épreuve anticipée de français.

[2. Comment seront évaluées la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} et l'épreuve en enseignement scientifique ?](#)

Le contrôle continu remplace les deux épreuves.

[3. Comment seront évalués les élèves de terminale au baccalauréat ?](#)

L'obtention du baccalauréat général ou technologique repose pour la session 2020 sur le contrôle continu de l'année de terminale 2019/2020, et les notes d'ores et déjà obtenues (contrôle en cours de formation (CCF) pour l'EPS, épreuves anticipées passées en 2019, notes éventuellement conservées des sessions précédentes).

Les candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 10 sur 20 sont déclarés admis par le jury du baccalauréat, après délibération.

Les épreuves de second groupe (épreuves de rattrapage) prévues au mois de juillet sont maintenues pour les candidats dont la note globale à l'examen à l'issue des épreuves du premier groupe est égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20.

La note moyenne annuelle est prise en compte par une note en points entiers, arrondie à l'unité supérieure. Chaque note est affectée de son coefficient.

[4. Quel rôle jouera le livret scolaire ?](#)

Le livret scolaire sera renseigné par chaque enseignant de façon détaillée afin d'éclairer le jury sur l'investissement et les progrès du candidat pendant sa formation.

Il comportera la moyenne annuelle pour chaque enseignement qui sera déterminante pour la note attribuée à l'épreuve correspondante par le jury du baccalauréat, elle est constituée de la moyenne des moyennes périodiques attribuées avant mars 2020.

Le jury délibère sans avoir connaissance des nom et prénom du candidat.

[5. Comment élèves et parents pourront-ils consulter le livret scolaire ?](#)

Le livret sera consultable en ligne par l'élève et ses représentants légaux, par l'intermédiaire du téléservice LSL à partir du 4 juin 2020.

[6. Quels élèves peuvent passer les épreuves de remplacement en septembre ?](#)

- Les candidats qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'auraient pu se présenter à tout ou partie des épreuves du second groupe.
- Aux candidats n'ayant pu faire valoir auprès du jury de résultats de contrôle continu
- Aux candidats ajournés à l'issue du premier groupe ou second groupe d'épreuves et autorisés, par le jury, à titre exceptionnel, à bénéficier de ces épreuves de remplacement.

7. Quel sera le calendrier du baccalauréat 2020 ?

6 juillet : délibération finale du jury d'examen

7 juillet : publication des résultats du premier groupe

Du 8 au 10 juillet : épreuves du second tour

10 juillet : publication des épreuves du second tour